



Connaissez-vous la **mutuelle** des **Intérimaires ?**

Une mutuelle, pour
vous et vos proches,
dès la première
heure de mission.

4 AVANTAGES

- Des tarifs négociés pour les salariés intérimaires dès la 1^{ère} heure de mission.
- Des réductions supplémentaires à partir de 600 heures de mission sur les 12 derniers mois.
- Une couverture pour toute l'année, quelle que soit votre situation, même entre deux missions.
- Résiliation possible à tout moment.

Renseignez-vous !

C'EST SIMPLE, C'EST RAPIDE, C'EST FASTT

0 800 005 831

Gratuit à partir d'un poste fixe

www.fastt.org

En créant le Fastt, association loi de 1901 à but non lucratif, financée par les entreprises de travail temporaire, les partenaires sociaux ont doté les intérimaires d'un statut social spécifique. Ainsi le Fastt propose aux intérimaires des services et des conseils pour l'accès au logement et au crédit. Il propose aussi une mutuelle santé et des aides pour faciliter leur vie quotidienne.

